



Appel à partenaires pour la jeunesse

2024

Guide 2024



TotalEnergies
FONDATION

À l'usage des structures candidates

Introduction

L'engagement de TotalEnergies en faveur de la jeunesse résulte d'une conviction : il n'y a pas de développement durable collectif sans perspective d'épanouissement pour elle, qui est à la fois l'avenir des territoires et la clé de leur vitalité.

C'est pourquoi la Fondation d'entreprise TotalEnergies soutient des initiatives qui donnent aux jeunes les plus vulnérables les moyens de prendre leur destin en main. Elle favorise **l'égalité des chances** et contribue à leur autonomie grâce à des dispositifs **d'éducation, d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle**.

Pour la 5^{ème} année consécutive, la Fondation d'entreprise TotalEnergies lance un appel à partenaires. L'objectif est de soutenir de nouvelles associations pour **développer l'impact de leur projet** et son **implantation** (exemple : essaimage) à travers un soutien **financier** et un **accompagnement pluriannuel**.

En 2024, **quatre thématiques ont été retenues** :

- La **création artistique et culturelle**, à visée pédagogique et à impact social, par et pour des jeunes en situation de vulnérabilité sociale et/ou scolaire ;
- La **protection des écosystèmes du littoral et leur biodiversité**, comme vecteur d'insertion professionnelle des jeunes en situation de vulnérabilité sociale et/ou scolaire ;
- L'éducation et/ou l'insertion **par le sport** de jeunes en situation de vulnérabilité, quel que soit le public ;
- L'éducation et/ou l'insertion de jeunes exposés aux **violences physiques et/ou psychologiques**.

En devenant partenaires de la Fondation d'entreprise TotalEnergies, les lauréats bénéficieront :

- D'un soutien financier pour déployer leur projet, sur une période de 2 à 3 ans ;
- D'un éventuel accompagnement pour développer leur capacité d'action et leur impact ;
- Selon les besoins des porteurs de projets, de l'expertise et de la mobilisation des collaborateurs de TotalEnergies engagés dans des actions solidaires grâce au programme Action! (à découvrir sur <https://fondation.totalenergies.com/fr/salaries-engages>).

Rendez-vous du 12 février au 12 mars sur notre plateforme pour y déposer votre dossier de candidature : **[appel-a-partenaires-2024/soumettre-mon-projet](#)**.

Jusqu'à

3,5 M€
sur 3 ans

pour soutenir l'ensemble
des projets sélectionnés.

Cadrage général

MODALITÉS PRATIQUES

Pour l'ensemble des thématiques, la structure qui porte le projet doit :

- Être éligible au mécénat, au sens de l'article 238 bis du code général des impôts ;
- Avoir au moins 2 ans d'ancienneté (au 12/03/2024, date de clôture de l'appel à partenaires 2024) ;
- Avoir un budget annuel supérieur ou égal à 100 k€ (dernier exercice clos et hors contributions volontaires) ;
- Présenter un projet qui n'est pas achevé au moment de l'examen du dossier.

Les projets présentés doivent :

- **Être destinés à des jeunes de 12 à 25 ans en situation de vulnérabilité sociale et/ou scolaire**, tels que les jeunes qui relèvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+), de la grande ruralité, les réfugiés et mineurs non accompagnés (MNA), les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les jeunes en situation de handicap, les jeunes LGBT+, les jeunes femmes victimes de violences, etc. ;
- **Favoriser l'égalité des chances en matière d'éducation, d'orientation, de formation et/ou d'insertion professionnelle ;**
- **Répondre à une des thématiques indiquées dans ce guide ;**
- **Être déployés dans au moins 1 département français (Hexagone et/ou DROM COM).**

En plus de la pertinence du projet vis-à-vis des thématiques et des modalités pratiques, l'innovation et le caractère impactant du projet seront également évalués (exemples : expérimentation, essaimage, approche systémique). La solidité financière de la structure, la clarté du dossier, la cohérence du budget du projet et les attentes vis-à-vis du partenariat envisagé seront également pris en compte.

Cas particulier de la région Île-de-France

Les projets en Île-de-France sont éligibles à condition d'être également déployés dans au moins un autre département hors Île-de-France.

Ce que la Fondation d'entreprise TotalEnergies ne financera pas, et ce, pour l'ensemble des thématiques :

- Des projets à caractère événementiel (salon, festival, spectacle...) ;
- Des projets d'une durée inférieure à 2 ans ;
- Des projets à caractère religieux, confessionnel ou politique ;
- L'aide à la création d'entreprise ;
- Le parrainage/sponsoring ;
- Des projets individuels ;
- Des projets achevés ;
- Les associations déjà soutenues par la Fondation d'entreprise TotalEnergies, ou l'un de ses partenaires (exemple : la Fondation la France s'engage), tant qu'elles sont sous convention.

Les partenariats seront concrétisés par la signature d'une convention de mécénat qui comprend notamment :

- Les obligations du partenaire, incluant l'affectation du financement au projet de manière directe, intégrale et exclusive, et la transmission d'informations (dont un rapport annuel qui détaille l'utilisation des financements et le bilan des actions menées au regard des objectifs du projet) ;
- Les principes de collaboration, incluant l'organisation d'un comité de pilotage annuel et le suivi d'indicateurs d'impact ;
- Les modalités en matière de communication sur le partenariat ;
- Une disposition relative à la lutte contre la corruption.

CALENDRIER 2024 : ÉTAPES CLÉS



QUEL MONTANT DEMANDER ?

La dotation attribuée ne pourra dépasser 30% du budget total de la structure. L'enveloppe budgétaire moyenne prévisionnelle par projet est comprise entre 30 k€ et 150 k€/an.

COMMENT POSTULER ?

Un dossier de candidature est à compléter en ligne sur [appel-a-partenaires-2024/soumettre-mon-projet](#) en deux temps :

- **Volet 1** : éligibilité de la structure et du projet : réponse sous 24 heures par email. En cas d'éligibilité, un lien vous sera transmis pour accéder au volet 2.
- **Volet 2** : présentation détaillée et justifiée du projet.

Conseils pour rédiger au mieux vos dossiers de candidature

Il est important que votre dossier réponde aux prérequis détaillés dans le guide de l'appel à partenaires 2024, qu'il soit complet, cohérent, clair et précis. Le jury ne connaît pas l'étendue de votre projet.

Les 4 thématiques de l'appel à partenaires 2024

La Fondation d'entreprise TotalEnergies sélectionnera **uniquement** les projets portant sur les thématiques suivantes :

1 La création artistique et culturelle, à visée pédagogique et à impact social, par et pour des jeunes en situation de vulnérabilité sociale et/ou scolaire

Aujourd'hui, en France, de nombreux jeunes en situation de vulnérabilité sont éloignés de la culture et du patrimoine et y accèdent de façon inégale. C'est à ce défi sociétal que la Fondation d'entreprise TotalEnergies a choisi de répondre, en favorisant la rencontre des jeunes avec l'art et la culture, sous toutes leurs formes. Ces rencontres passent par la mise en lumière de cultures riches, plurielles et vivantes.

Nous avons la conviction que favoriser ces rencontres permet aux jeunes de **développer leur capacité d'action, de renforcer leur ouverture sur le monde et de s'épanouir**.

Elles sont également à l'origine **d'apprentissages** et **d'acquisition** de **compétences douces** ou « soft skills », utiles à terme à l'insertion dans la société et le monde du travail, plus spécifiquement.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies souhaite soutenir des dispositifs orientés vers la notion de « démocratie culturelle » et **privilegiant les caractéristiques suivantes** :

- S'inscrivant sur un temps long (min. 20h d'atelier de pratique) ;
- Positionnant les jeunes comme acteurs à part entière du projet en question ;
- Ayant une démarche de co-construction et co-création pour une culture « avec tous » ;
- Animés par des artistes ;
- Fondés sur un rapport horizontal entre les jeunes et les artistes ;
- Croisant plusieurs disciplines artistiques ou esthétiques et permettant une diversité des expressions et pratiques culturelles ;
- Propices à la coexistence et à l'intégration de toutes les cultures et qui offriront la possibilité à chacun d'être acteur de sa propre culture en réalisant la synthèse d'une histoire à la fois individuelle et collective, dans une logique de continuité temporelle entre passé, présent et avenir ;
- Visant à l'émancipation des jeunes et au renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion, donnant à tous un accès au patrimoine.

Ne seront pas éligibles :

- Les programmes d'excellence, se caractérisant par la sélectivité des bénéficiaires et un rapport académique à l'apprentissage, même s'ils comportent une portée sociale ;
- Les programmes de professionnalisation aux métiers artistiques ;
- La billetterie.

2

La protection des écosystèmes du littoral et leur biodiversité, comme vecteur d'insertion professionnelle des jeunes en situation de vulnérabilité sociale et/ou scolaire

Le littoral offre des opportunités d'insertion pour des jeunes éloignés de l'emploi, notamment à travers les enjeux de protection des divers écosystèmes côtiers face au changement climatique.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies souhaite soutenir des **dispositifs favorables à la préservation des écosystèmes du littoral et leur biodiversité**, qui contribuent à **l'entrée sur le marché du travail** de publics en situation de vulnérabilité sociale et/ou scolaire.

Sont concernés notamment les projets qui positionnent les jeunes comme acteurs à part entière du dispositif et cela dans la durée :

- En favorisant l'accompagnement vers les emplois de la gestion durable des littoraux grâce à une formation ou une activité (exemple : ateliers et chantiers d'insertion professionnelle) permettant d'accroître ainsi leur employabilité ;
- En accompagnant vers les emplois de la gestion durable des littoraux de manière personnalisée (exemple : coaching, simulation d'entretien, aide au CV, rencontres avec des professionnels, mise en situation en milieu professionnel, définition du projet professionnel).

Ne seront pas éligibles :

- Les projets exclusivement centrés sur l'accompagnement administratif ou fonctionnel (exemple : aide aux démarches et à l'accès aux droits, à la langue, au numérique, à la mobilité, aux soins, au logement) ;
- Les projets exclusivement centrés sur l'accompagnement vers l'entrepreneuriat (exemple : sensibilisation à l'entrepreneuriat, accompagnement à la mise en œuvre d'idées d'entrepreneuriat) ;
- Les projets d'acquisition de matériels (exemple : de construction de type bâti, de navigation).

3 L'éducation et/ou l'insertion par le sport de jeunes en situation de vulnérabilité, quel que soit le public

Le sport, catalyseur de valeurs éducatives et culturelles, est un levier d'accès à l'éducation et l'insertion professionnelle contribuant à réduire les inégalités.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies souhaite soutenir des dispositifs **d'éducation** (réussite scolaire, orientation, définition du projet professionnel, formation...) **et/ou d'accès à l'emploi des jeunes, utilisant le sport et/ou le parasport** comme **moyen**, notamment pour :

- Repérer les invisibles ;
- Favoriser l'inclusion ;
- Révéler le potentiel ;
- Développer les compétences psycho-sociales ;
- Remobiliser ;
- Lever les freins ;

Ne seront pas éligibles :

- Les dispositifs d'insertion professionnelle **dans le sport**, c'est-à-dire visant un débouché professionnel lié aux métiers du sport.

4 L'éducation et/ou l'insertion de jeunes exposés aux violences physiques et/ou psychologiques

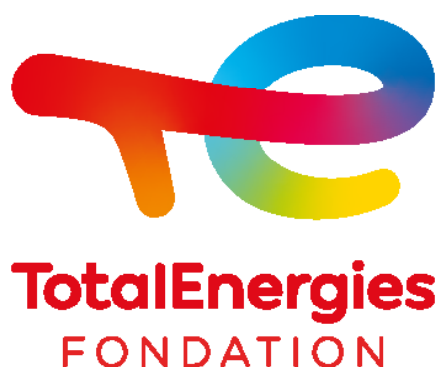
La violence, phénomène complexe et polymorphe, peut entraîner des conséquences graves sur le fonctionnement physique, psychologique et social du jeune (isolement, dépression, agressivité, difficultés à se concentrer...) pouvant impacter durablement son parcours scolaire et/ou son projet professionnel.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies souhaite soutenir des dispositifs **d'éducation** (réussite scolaire, orientation, définition du projet professionnel, formation...) **et/ou d'accès à l'emploi ciblant des jeunes exposés à tous types de violences, qu'ils en soient les victimes et/ou les auteurs**.

Ne seront pas éligibles :

- Les dispositifs exclusivement centrés sur des actions dédiées à la santé.

La Fondation d'entreprise TotalEnergies agit en faveur de la jeunesse, en particulier la plus vulnérable. Créée en 1992, elle se mobilise aujourd'hui aux côtés de ses partenaires dans quatre domaines d'intervention prioritaires : l'éducation et l'insertion ; la sécurité routière ; le climat, les littoraux et les océans ; le dialogue des cultures et le patrimoine. Ses initiatives mais aussi le programme Action! qui permet à ses collaborateurs de consacrer jusqu'à 3 jours par an de leur temps de travail à des missions d'intérêt général, prolongent la contribution économique, sociale et sociétale de TotalEnergies en France et participent ainsi à l'engagement citoyen de l'entreprise.



TotalEnergies S.E.

2, place Jean Millier
92400 Courbevoie – France
Tél : + 33 (0)1 47 44 45 46

Capital social : 6 601 073 322,50 euros
542 051 180 RCS Nanterre



fondation-totalenergies

fondation.totalenergies.com

APPEL À PARTENAIRES
GUIDE 2024